



Déclaration liminaire des élu-e-s CGT Finances Publiques de Paris

CAPL n° 2 d'affectation des contrôleurs – Gestion Publique

22 février 2013

Le gouvernement actuel a fondé son argumentaire de rupture avec la RGPP sur un arrêt des baisses d'effectifs. C'est loin d'être le cas avec encore 2 062 suppressions d'emplois opérées à la DGFIP et la multiplication des vacances de postes. En clair, quel que soit le gouvernement, la DGFIP, comme l'essentiel des services publics, continue d'être sacrifiée sur l'autel de l'austérité.

La CGT maintient que l'austérité n'est pas une fatalité et que d'autres choix économiques sont possibles. Les 193 milliards de cadeaux fiscaux aux entreprises donneraient largement les moyens nécessaires pour des choix de progrès pour les services publics, ses agents et la population. Il y a là aussi matière à favoriser le développement économique, la politique industrielle, l'aménagement harmonieux du territoire.

La CGT Finances Publiques estime que ces choix concernent tous les citoyens qu'ils soient agents ou usagers. C'est pourquoi, elle exige un grand débat public portant sur le rôle et la place des services publics dans une vision moderne et progressiste axée sur la réponse aux besoins de la population et affranchie des conceptions libérales.

La démarche stratégique, engagée dans tous les ministères, et mise en œuvre à la DGFIP n'est rien d'autre qu'un «remake» catastrophique du DOS (Document d'Orientation Stratégique). Lancée en octobre 2012 à l'occasion de la réunion des responsables territoriaux, elle est fondée notamment « sur le principe d'économie des moyens et sur la base du volontariat ». Elle vise surtout à rassembler les personnels et les organisations syndicales pour les associer à l'accompagnement des réformes dans un contexte de contraintes budgétaires conduisant donc à la destruction des emplois, la casse et à l'abandon de missions.

Alors que les suppressions d'emplois et les requalifications ont été annoncées et actées en CT Ministériel et dans les CT locaux, le Plan de Qualification Ministériel n'a toujours pas été communiqué !
La CGT s'attend au pire quant au volume de promotions que ce soit par tableaux d'avancement ou listes d'aptitude en 2013 !

En effet, d'ores et déjà les dates de publication des projets de listes d'aptitude 2013 de B en A et de C en B ont été repoussées !
Or, à la promotion de B en A est attachée une formation qui doit commencer le 13 mai !
Et l'ensemble des promu-e-s doivent obtenir une affectation au 1^{er} septembre 2013, les CAPN de mutations se tenant entre mai et juin 2013.
Encore une fois, l'administration n'accorde aucune considération aux collègues et à leur vie personnelle !

Concernant cette CAP locale

Cette année, vous avez changé les règles d'affectation à Paris. Précédemment, les collègues internes étaient prioritaires par rapport aux externes pour un changement de poste dans le département, ils sont désormais tous interclassés selon leur indice.

Comment avez-vous informé l'ensemble des collègues de cette nouvelle réglementation ?

Nous déplorons une fois encore qu'en tant qu'élue-e-s des personnels, nous n'ayons pas été destinataires de cette information. Nous vous rappelons votre engagement de nous fournir l'ensemble des notes et instructions avant le début de chaque campagne de CAPL.

Vous nous avez fourni l'état détaillé des effectifs des catégories C et B par site et structure à la date du mouvement et par rapport au TAGERFiP ce qui était notre demande. Cela démontre que nous avons raison : la banalisation des 2 catégories que vous effectuez depuis des années fait ressortir des vacances et/ou des sur-effectifs dans de nombreuses structures !

Vous avez continué à décliner le mouvement local en banalisant les emplois C et B du TAGERFiP en raisonnant uniquement en « équilibre global par structure ».

Cette façon de faire est contraire à la volonté affichée par l'administration d'atteindre le plus rapidement dans la cible.

N'auriez vous pas dû commencer à mettre en adéquation les affectations avec le TAGERFiP dans le mouvement local ?

Quand allez vous commencer à régulariser cette situation et surtout comment allez vous procéder ?

Concernant les stagiaires, comment ont ils été affectés sur leur lieu de stage ?

Pourront-ils obtenir une affectation lors de leur titularisation au 1^{er} octobre ?

Nous vous rappelons qu'ils sont pour 5 mois encore en formation et qu'à ce titre, ils ne doivent pas combler des vacances de postes durant ce stage !

Or la cible est la suivante : une affectation au niveau national sur la RAN et la structure/spécialité à la sortie de l'école suivant les mêmes règles que les titulaires (donc en tenant compte de leur ancienneté administrative) et une affectation en local sur une structure précise.

Nous vous demandons donc d'appliquer cette règle pour les stagiaires qui seront titularisé-e-s au 1^{er} octobre en convoquant une CAPL pour une affectation à cette date en retenant comme règle d'interclassement leur ancienneté administrative.